



Camping le Panoramique ** 63150 Murat-le-Quaire**

04-73-81-18-79 ou 06-89-63-55-80 info@campingpanoramique.fr /

www.campingpanoramique.fr

RCS Clermont-Ferrand 794 062 000 / Code APE 5530Z

Contrat de réservation chalet ou mobil-home 2024

Entre le soussigné et le représentant du Camping Le panoramique, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

NOM : Prénom :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE : PAYS :
Portable : Mail : @

Indiquez ci-dessous les noms, prénoms et dates de naissance des participants du séjour :

1) 5)
2) 6)
3) 7)
4) 8)

Date d'Arrivée :
Date de Départ :

Indiquer le type d'hébergement choisi et le montant de la location:

Nom du chalet ou mobil-home :



Options location :

- **Forfait ménage** : oui / non* (Les tarifs varient entre 60€ et 80€ selon la taille de l'hébergement).
- **Véhicule supplémentaire** sur le parking privé extérieur 3.00 € la nuitée ou 12.00 € la semaine : €
- **Chien ou chat** (1 par location) : 4.50 € la nuitée ou 25.00 € la semaine :€

- **Assurance annulation** 3% du montant du séjour (hors taxe de séjour). Il est vivement conseillé de souscrire une assurance annulation. Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui des arrhes. Prise d'effet, le jour de la souscription du contrat (à la réservation ou dans les 48h). Expiration de la garantie, le jour du départ. Campez, Couvert GRICHEN AFFINITY.

Toutes les informations concernant l'assurance annulation sont dans la rubrique « infos légales » de notre site ou peuvent vous être envoyées par courrier.

Arrhes de la location (calculées sur le montant total du séjour hors options et taxes) **25% soit** €

Assurance annulation : 3 % du montant total du séjour (options incluses, hors taxes) **soit**€

Total joint à ce bulletin :.....€

Chèque Chèques vacances Libeller les paiements à l'ordre de la SARL TRES
Ou Virement bancaire : FR76 1680 7003 2637 4383 3721 669 // BIC CCBPFRPPGRE

J'accepte les conditions de location du camping le panoramique, et m'engage à le régler le solde 30 jours avant mon arrivée (les arrhes seront retournées si le planning d'occupation ne permet pas l'enregistrement de ma réservation).

Fait à Le
Signature, précédée de la mention «lu et approuvé »

*barrer la mention inutile

Conditions générales de location

Avec : le camping Le Panoramique Route de la Gacherie Le Pessy 63150 Murat-Le-Quaire

Tél 04-73-81-18-79 ou 06-89-63-55-80

Mail et site : info@campingpanoramique.fr / www.campingpanoramique.fr

RCS Clermont-Ferrand 794 062 000 / Code APE 5530Z

1) Réservation – paiement et droit de rétractation.

La demande de réservation se fait par téléphone, par courrier ou en ligne sur www.campingpanoramique.fr. En juillet et août, les réservations se font à la semaine avec une arrivée à partir de 16 heures le samedi et un départ avant 10h. En dehors de cette période, les réservations se font sur une durée supérieure ou égale à 2 nuits, sauf entente préalable avec le camping.

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.

Lors de la demande de location, la disponibilité doit être validée par le camping et la réservation est effective à réception des arrhes (25% du montant de la location) ainsi que du contrat accepté, daté et signé. Le tout dans un délai de 7 jours. La réservation internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance. Au-delà de 7 jours, l'option est annulée. Aucune déduction ne sera faite en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le solde du séjour doit être réglé 30 jours avant l'arrivée.

Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, les prestations de services d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours.

2) Les tarifs

Les tarifs sont consultables sur le site internet. Ils ne comprennent ni les éventuelles options et taxes de séjour ni l'assurance annulation. Ils incluent la TVA en vigueur et sont exprimés en euros.

Les véhicules supplémentaires sont facturés au tarif en vigueur et devront stationner sur le parking privé du camping.

3) La taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la commune qui fixe son montant. Elle est actuellement de 0.60€ par adulte (+ 18 ans) et par nuit. Son montant est susceptible d'être modifié en cours d'année.

4) Dépôt de garantie

Une caution de 400 € sera demandée au locataire lors de son arrivée dans les lieux et restituée après le contrôle du chalet ou mobil-home loué, effectué soit par le loueur ou toute autre personne à sa convenance. Le locatif doit être en bon état de propreté (vaisselle faite et rangée). Le nettoyage final est assuré par les soins du locataire sauf si celui-ci a choisi l'option ménage. Toute vaisselle cassée ou objet détérioré devra être remplacé par le locataire ou la valeur sera déduite de son chèque caution.

Les dégradations sont mises à la charge intégrale et exclusive du locataire.

Le locataire doit obligatoirement posséder une assurance responsabilité civile.

La caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

5) l'hébergement

Chaque locatif est conçu pour un nombre limité de personnes. Tout dépassement de cette capacité sera refusé par le camping qui décline toute responsabilité lorsque le nombre de personnes occupant un logement dépasse la capacité d'accueil de celui-ci. Un bébé ou un enfant compte pour une personne. Le gérant est habilité à refuser toute personne en surnombre quelque soit son âge.

Les descriptions des hébergements sur le site (onglet réservation-disponibilités) sont faites de manière assez précises, cependant il peut exister des variations sur la disposition des pièces, des couleurs ou de l'inventaire. L'installation de tente est interdite sur l'emplacement. Les locataires des mobiles-homes et chalets (exception faite des coco-sweets) ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires sauf pour l'utilisation des lave-linges et sèche-linges.

Il est strictement interdit de fumer dans le locatif.

6) Les animaux de compagnie

Les chiens sont autorisés dans certains locatifs, dans la limite de 1 animal et moyennant un supplément tarifaire. Les chiens de catégorie 1 ou 2 sont interdits.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans le camping et ne peuvent rester seuls dans l'hébergement. Ils ne devront en aucun cas déranger le voisinage et leurs déjections dans le camping devront obligatoirement être ramassées par leurs maîtres. Le gérant est habilité à refuser tout propriétaire d'animaux qui ne respecte pas l'une de ces clauses.

7) Les visiteurs

Tout visiteur devra se présenter à l'accueil et s'acquitter d'une redevance.

L'accès de la piscine leur est formellement interdit

8) L'annulation de séjour.

a) Il est rappelé que conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, la location d'un hébergement ou d'un emplacement au camping le Panoramique n'est pas soumise au droit de rétractation. En conséquence, toute annulation émanant du client après réservation et avant le départ entraînera :

-Pour toute annulation jusqu'à 30 jours avant votre arrivée, les arrhes sont conservées par le camping

-Pour toute annulation à partir de 29 jours avant votre arrivée, les arrhes sont conservées et le solde est dû en intégralité.

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit et adressée au camping par lettre recommandée avec accusé de réception. Les délais sont calculés à la date de réception du recommandé.

b) Seule une assurance annulation est en mesure de procéder au remboursement de vos arrhes ou de votre séjour si vous avez souscrit et si la raison de votre annulation correspond aux modalités de cette assurance. Il est vivement conseillé de souscrire une assurance. Nous vous proposons l'assurance annulation « campez couvert ». Son montant représente 3% du séjour (location et option, hors taxe de séjour). Il doit se régler intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute aux arrhes et concerne les personnes inscrites au séjour. La prise d'effet est le jour de la réservation du contrat (à la réservation ou dans les 48 heures). Son expiration est le jour du départ.

Lors de la réservation de mon séjour, je confirme ma souscription au camping. Je reçois ensuite confirmation sur ma facture. En cas de sinistre, je préviens immédiatement le camping, je déclare mon sinistre :

En ligne sur **www.campez-couvert.com/sinistre** ou par courriel sur **sinistres@campez-couvert.com** ou par courrier à Gritchen affinity, Service sinistres, BP6048, 18024 Bourges Cedex.

Je dois fournir toutes pièces justifiant du sinistre. Je serai remboursé par l'assurance Campeze-Couvert dès réception du dossier complet.

9) Le règlement intérieur

Le locataire devra respecter le règlement intérieur du camping qui est affiché à l'accueil et disponible sur le site internet ou peut être envoyé sur simple demande.

La piscine est ouverte en été (à partir de juin jusqu'à mi-septembre en fonction du temps).

Les enfants doivent être accompagnés et sont sous la responsabilité et la surveillance des parents.

Baignade non surveillée !

10) Litige

En cas de différent entre le camping et ses locataires, si malgré notre bonne volonté, aucun arrangement amiable ne peut être concédé, il est possible de faire appel au médiateur de la consommation auprès duquel le camping a souscrit un contrat :

CM2C / 14 rue saint Jean / 75017 PARIS / cm2c@cm2c.net